

**REFLEXIONS SUR LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE**

Mai 2011

- Les communautés de communes, même élargies dans le cadre de la réforme, demeurent des territoires de gestion de services et non des territoires de projet. Il y a confusion entre gestion et projet, les élus étant très souvent prisonniers de la gestion du quotidien.
- Le schéma présenté par la Préfète présente des incohérences, il n'a plus rien à voir avec le Pays et le SCOT.  
Le nouveau découpage ne tient pas compte des bassins de vie, notamment pour les questions de mobilité.
- Il est nécessaire de prendre en compte les différences topographiques entre zones de plaine, zones de montagne (vallées, etc.) car les déplacements, les services ne s'organisent pas de la même façon, les densités sont différentes.  
Il faut faire la distinction entre notion d'espace et densité. Or le découpage est réalisé en fonction du nombre d'habitants, sans tenir compte du territoire (logique purement comptable).
- Quelle sera la logique du futur découpage cantonal ?
- La réforme amène une perte de démocratie dans les petites communes. La fin du panachage posera des problèmes.
- La réforme propose avant tout une vision urbaine de l'aménagement du territoire, elle n'a pas du tout été pensée pour les territoires ruraux.  
Pour avoir du poids face aux métropoles, la logique voudrait que le département soit couvert par une unique communauté de communes, ce qui impossible (déplacements, etc.).
- Chaque commune, chaque territoire demeure centré sur lui-même et ignore les territoires voisins, ce qui pose problème.
- Il ne faudrait pas perdre l'ingénierie et la valeur ajoutée du Pays, accumulée depuis sa création. Les élus ne semblent pas mesurer l'ampleur de cette valeur ajoutée sur leur territoire.

- **Propositions d'actions**

Un constat unanime : manque de communication, de visibilité et de valorisation des actions du Pays et du Conseil de développement.

⇒ Il faut repartir du bilan d'actions et de la réalité du bassin de vie pour poursuivre la réflexion et l'action.

- A faire : Bilan des actions du Conseil de développement et du Pays depuis leur création, en soulignant le rôle des CdD dans le dialogue élus/citoyens et le rôle d'appui technique et financier du Pays (chiffres, témoignages de porteurs de projet, etc.)

Ce bilan servira de base à la discussion avec les élus, qui va s'ouvrir au sein du comité de suivi du Pays.